

Fiche RA – Épée

		DÉSIGNATION DES ARBITRES			
		M17	M20	Seniors	Vétérans
Épreuves Nationales	Individuel	1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés (hommes et dames confondus) ¹⁻³⁻⁶ 8 arbitres invités par l'organisateur ¹⁻⁵		14 Arbitres désignés par la CNA ¹⁻⁷	1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés (hommes et dames confondus) sur l'épreuve qualificative et l'épreuve nationale ¹⁻³⁻⁶ 8 arbitres invités par l'organisateur ¹⁻⁵ Il n'est pas possible d'engager d'arbitres-tireurs
	Équipe	1 arbitre dès 1 équipe engagée (hommes et dames confondus) ¹⁻³⁻⁶		16 arbitres désignés par la CNA ¹⁻⁵	

Les comités régionaux ultramarins ne sont pas contraints de fournir d'arbitre sur les épreuves se déroulant en métropole

- 1 : indemnités d'arbitrage et repas de midi pris en charge par l'organisateur
- 2 : indemnités d'arbitrage et prime de finale payées par la FFE. Repas de midi payé par l'organisateur
- 3 : prise en charge du déplacement par le club
- 4 : prise en charge du déplacement par la FFE
- 5 : prise en charge du déplacement par l'organisateur
- 6 : arbitre Régional minimum
- 7 : prise en charge du déplacement et règlement des primes de finales par l'organisateur